



## Travaux dans la maison de mon père

Par **bouboute**, le **26/11/2014** à **13:14**

Bonjour,

mon père vie chez moi et donc on voulait vendre sa maison mais étant en mauvaise état je pense qu'elle ne sera pas vendable ou pour une bouchée de pain j'ai pensé à faire des travaux (gros travaux!!!) vu que ma mère est décédée mon père à la moitié + une partie en usufruit et moi je dois en avoir à peu près le quart ma question est si je fais des travaux comment ça se passe ? car je ne voudrais pas à avoir à payer au moment de la succession je ne voudrais pas à avoir à payer des droit de succession sur la partie que j'investie pour les travaux pouvez vous me dire comment faire au mieux s'il vous plait pour payer le moins possible de frais merci d'avance

Par **domat**, le **26/11/2014** à **13:38**

bjr,

il est toujours déconseillé d'investir seul dans un bien immobilier dont vous n'avez pas l'entière propriété.

et si vous le faites, vous devez avoir l'accord des autres propriétaires et garder toutes les factures sachant que votre main d'oeuvre ne sera pas prise en compte.

il est conseille de prendre des photos avant travaux voir un constat d'huissier.

si vous êtes le seul nu propriétaire, votre père peut vous faire donation de sa part en nue propriété et gardant ainsi l'usufruit de son bien sachant que pour vendre il vous faudra l'accord de l'usufruitier.

mais s'il existe d'autres héritiers réservataires (frère,soeur)cette donation ne doit pas entamer leurs réserves héréditaires.

cdt